



congés payés refusés puis imposés

Par **celights**, le **15/03/2012** à **13:11**

bonjour, je travail actuellement dans la grande distribution. Il me reste 7jours de congés à poser avant le 30avril de cette année. J'ai donc fais un proposition écrite à mon patron pour ces jours a posés; il me les a refusés et a demandé à ma directrice de m'imposer une semaine pendant les vacances scolaires (du 8 au 22 avril) au lieu de me proposer de lui faire une autre demande écrite.

J'aimerais donc savoir s'il est légal de m'imposé des congés et dans le cas contraire comment puis-je me défendre.

merci de vos réponses.

PS : n° convention collective IDCC2216

Par **janus2fr**, le **15/03/2012** à **13:43**

Bonjour,

C'est effectivement l'employeur qui fixe les dates des congés payés. Il peut, bien entendu, écouter vos souhaits en la matière, mais en aucun cas vous ne pouvez, vous, salarié, imposer vos dates à l'employeur.